

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/10.../T/2017 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 7 POULAILLERS SUR PILOTIS ET UN BUREAU POUR LE SITE STRATEGIQUE PISCICOLE DE RUKECO EN COMMUNE BUSIGADANS LA PROVINCE DE NGOZI.**

**Date de publication :** le 24.9/2017

**Date d'ouverture des offres :** le 27.9/2017

**Objet**

1. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, représenté par la Direction des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture (DEPA) invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires désireux à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de construction **de 7 poulaillers sur pilotis et un bureau pour le site stratégique piscicole de RUKECO en commune BUSIGAdans la province de NGOZI.**

**Financement du marché**

2. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage par le biais de la Direction des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture (DEPA) a obtenu du Gouvernement du Burundi un financement appelé BEI pour la mise en place des poulaillers et un bureau pour la station aquacole stratégique **en commune BUSIGA à RUKECODans la province de NGOZI**

**Spécification du marché**

3. La passation du Marché sera conduite par Avis d'Appel d'Offres Ouvert avec Publication Nationale (AAO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché constituent **un seul lot.**

5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de trois(3) mois. Les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.

6. Les clauses du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du Dossier Type d'Appel d'Offres pour Passation des Marchés de Travaux, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

**Conditions de participation.**

7. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions techniques juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché n'ayant pas commis une tricherie sur les marchés antérieurement conclus avec le MINAGRIE.

8. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés Publics.



### Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

9. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la Direction des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture sise à la route d'Uvira, Quartier Industriel, **moyennant paiement d'un montant non remboursable de Cinquante mille Francs Burundais (50.000Fbu) à verser, sur le compte n°1101/01-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.**

10. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction des eaux, de la pêche et de l'aquaculture la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date de remise des offres figurants au point 17.

### Réunion d'information et/ou visite de site

11. Une visite guidée de lieu est prévue le 13.03./2017 à 9heures

### Présentation de l'offre

12. Les soumissionnaires **ne peuvent soumettre qu'une seule offre pour tout le lot pour le présent marché.** Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulations et le format doivent être strictement respectés. Toutefois, les documents rédigés dans une autre langue seront traduits en français avec signature et cachet du soumissionnaire et c'est la traduction qui fera foi.

13. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie BANCAIRE de soumission **de TROIS MILLIONS CINQ CENT FBU (3.000.000FBU).** Les chèques certifiés ne seront pas acceptés.

14. Les offres devront être soumises à la cellule de gestion et passation des marchés publics de l'administration centrale du Ministère de l'Agriculture et de l'élevage.

15. Les offres doivent être accompagnées **des bordereaux d'attestation d'achat du DAO** par le paiement du montant **de 50.000FBU** mentionné au point 9.

### Validité des offres

16. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

17. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus le 27.03./2017 au plus tard à 10 heures locales dans la salle des réunions du Cabinet du MINAGRIE.

18. Toute offre présentée après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

### Séance d'ouverture des offres

19. Les offres seront ouvertes le 27.03./2017 à **10 heures 30 minutes** en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants et d'un représentant de la DNCMP.

**Critères de qualification**

20. Les expériences en matière de qualification sont spécifiées dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres.

Fait à Bujumbura, le 23/02/2017

**La Directrice des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture**

**Ir. NZEYIMANA Léonie**



**Pour Approbation**

**Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage**

*P.O. S. S. Permanent*

**Dr. Dco-Guide BUREMA (PhD)**

